



absence de quittance et loyer excessif

Par **lesignifiant**, le **31/10/2008** à **11:15**

bonjour et merci pour vos servives !

en qualité de "locataire", j'ai quelques litiges avec mon "cher" propriétaire...

1- mo bail, traditionnel habitation principale, fut signé début 1999. depuis je n'ai reçu "aucune quittance" (détaillée). quels recours puis avoir sachant que j'ai déjà envoyé deux lettre A-R.

2- par cette absence de quittance j'ignore l'indice sur lequel se base le bailleur !

3- il se trouve qu'après une enquête sérieuse auprès de logements identique au sein de la résidence, mon loyer se révèle supérieur de 25% !!!

Puis-je recourir pour cet abus ?

grand merci pour votre prompte réponse !

cordialement.